

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 juin 2019

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice	Qui ont pris part à la délibération
12	9

DATE DE LA CONVOCATION : 19 JUIN 2019.

L'an deux mil dix-neuf le vingt-cinq du mois de juin, à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Benoît DHORDAIN, Maire.

Présents : M. Benoît DHORDAIN, Mme Blandine CORBIER, M. François-Xavier MAURAGE, M. François MAISON, M. Cédric BACQUET, M. Guy CAVRO, M. Benoît DELEPLANQUE, M. Jean Nestor LESNES, Mme Maria RIBEIRO

Absents excusés : M. Gérald PETIOT

Absents non-excusés : M. Jordan LEFEBVRE
M. Clément MAZURET

Secrétaire de séance : Mme RIBEIRO Maria

Monsieur le Maire donne lecture du Compte rendu du conseil municipal du 21 Mai 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

- OBJET : Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'État à hauteur de 50 % pour le département du NORD.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les

conditions suivantes :

- Contenu du poste : Entretien des espaces verts
- Durée des contrats : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC,

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec POLE EMPLOI et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Entretien des espaces verts
- Durée du (ou des) contrat(s) : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- Rémunération : SMIC,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

- **OBJET : SUBVENTION AJR**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que la subvention allouée à l'association « Animation jeunesse rurale » lors du vote du budget ne correspond pas à l'appel de fond 2019. En effet, l'appel de fond n'étant pas connu au moment du budget, il subsiste une légère différence.

A la demande du Comptable, le Conseil doit à nouveau délibérer concernant la demande de subvention afin que la trésorerie puisse effectuer le versement.

Le conseil Municipal, à l'unanimité décide,

D'accorder une subvention d'un montant de 3 128.26 € à l'association Animation Jeunesse Rurale